

Commune de GIGNAC

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 20 MARS 2018 – 18 h 30

D:\Mes documents\conseil\CR03 -2018.doc

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – BLANES Michel – COLOMBIER François - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCHE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie - DEJEAN Anne Marie – CONTRERAS Sylvie (à 18h35)

Pouvoirs : LABEUR Martine à VAILHE Bruno - LEROY Annie à FALZON Serge – DURAND Véronique à DEBEAUCHE Christine - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - GOMEZ René à DEJEAN Anne-Marie - SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absents : MM. LECOMTE Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 14 mars 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Lecture du procès-verbal du 30 janvier 2018

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

Gestion et finances

1. Compte Administratif 2017 de la commune - rapporteur : Marcel CHRISTOL

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2017, les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT	Prévues pour 2017	Réalisées en 2017
Dépenses d'investissement	4 195 128,39	2 345 745,68
Recettes d'investissement	4 195 128,39	2 809 596,65
Résultat d'investissement de l'exercice		463 850,97
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 : - 591 540,97 €		-127 690,00

FONCTIONNEMENT	Prévues pour 2017	Réalisées en 2017
Dépenses de fonctionnement	6 779 278	6 262 254,80
Recettes de fonctionnement	6 779 278	7 059 763,11
Résultat de fonctionnement de l'exercice		797 508,31
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 reporté : 0 €		797 508,31

Monsieur Olivier SERVEL, Adjoint délégué, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par

26 voix POUR (unanimité)

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 de Monsieur le Trésorier Municipal conformément au document joint en annexe.
- ✓ **ADOpte** le Compte Administratif 2017 de la commune.

2. Compte Administratif 2017 du camping municipal – rapporteur : Annie LEROY

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Camping Municipal de l'exercice 2017,

les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT	Prévues pour 2017	Réalisées en 2017
Dépenses d'investissement	395 356,55	21 138,47
Recettes d'investissement	395 356,55	33 876,78
Résultat d'investissement de l'exercice		12 738,31
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 : 21 479,55 €		34 217,86

FONCTIONNEMENT	Prévues pour 2017	Réalisées en 2017
Dépenses de fonctionnement	129 700	107 155,25
Recettes de fonctionnement	129 700	100 714,13
Résultat de fonctionnement de l'exercice		- 6 441,12
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 reporté : - 22 417,02 €		- 28 858,14

Monsieur Olivier SERVEL, Adjoint délégué, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par

26 voix POUR (unanimité)

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 de Monsieur le Trésorier Municipal conformément au document joint en annexe.
- ✓ **ADOpte** le Compte Administratif 2017 du Camping Municipal.
- ✓ **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

3. Affectation du résultat du CA 2017 de la commune – rapporteur : Marcel CHRISTOL

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, informe les membres du Conseil Municipal que :

- ✓ La section d'exploitation du Compte Administratif 2017 a été arrêtée avec un excédent de 797 508,31 € et la section d'investissement avec un déficit de 127 690 €.

Monsieur Marcel CHRISTOL propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- ✓ 797 508,31 € en section d'investissement au C 1068: excédents de fonctionnement capitalisés

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

4. Affectation du résultat du CA 2017 du camping municipal – rapporteur : Annie LEROY

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué, informe les membres du Conseil Municipal que :

- ✓ La section d'exploitation du Compte Administratif 2017 a été arrêtée avec un déficit de 28 858,14 € et la section d'investissement avec un excédent de 34 217,86 €.

Monsieur Marcel CHRISTOL propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- ✓ 28 858,14 € en section d'investissement au C 1068 :excédents de fonctionnement capitalisés

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

5. Budget Primitif 2018 de la commune – rapporteur : Marcel CHRISTOL

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, présente et commente les données financières aux membres de l'assemblée du budget primitif 2018 de la commune, qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses 6 707 802 €

Recettes 6 707 802 €

Section Investissement

Dépenses 4 226 037,66 €

Recettes 4 226 037,66 €

Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en séance du 30 janvier 2018 et que la commission des finances s'est réunie en date du 07 mars 2018.

VOTE = Section Fonctionnement et Investissement = 23 voix POUR – 4 voix CONTRE

6. Taux des taxes locales pour 2018 – rapporteur : Jean-François SOTO

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, présente le Budget Primitif 2018 de la commune aux membres de l'assemblée.

Compte tenu des dépenses et des recettes prévisionnelles inscrites, Monsieur Marcel CHRISTOL propose que les taux des taxes locales pour l'année 2018 soient désormais :

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil

➤ **VOTE** les taux des taxes locales pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'Habitation 16,53 % par **23 voix POUR – 4 voix CONTRE**
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 25,36 % par **23 voix POUR – 4 voix CONTRE**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 67,44 % par **27 voix POUR (unanimité)**

7. Subventions aux associations pour 2018 – rapporteur : Michel BLANES

Monsieur Michel BLANES, adjoint délégué aux associations, présente aux membres de l'assemblée les subventions inscrites au Budget Primitif 2018 de la commune, suivant la liste ci-annexée.

La Commission municipale « Vie sociale – Associations – Culture » a, dans sa séance du 27 février 2018, évoqué ces attributions.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

8. Budget Primitif 2018 du camping municipal – Annie LEROY

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, présente et commente les données financières aux membres de l'assemblée du budget primitif 2018 du camping municipal, qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses 138 000 €

Recettes 138 000 €

Section Investissement

Dépenses 68 287,86 €

Recettes 68 287,86 €

Elle rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en séance du 30 janvier 2018 et que la commission des finances s'est réunie en date du 07 mars 2018.

VOTE = Section Fonctionnement et Investissement = 27 voix POUR (unanimité)

Affaires foncières et urbanisme

9. Cession de la parcelle BL 0062 – rapporteur : Jean-François SOTO

Monsieur Jean-François SOTO, maire, propose aux membres de l'assemblée, la cession de la parcelle cadastrée BL 62 – Mas Granier – Route d'Aniane d'une superficie de 4.057 m² à Madame Marie-Hélène DELTORT, pour la somme de 3.043 € car cette parcelle ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

10. Bail emphytéotique avec Hérault Habitat pour la résidence jeunes du CLLAJ – rapporteur : Jean-François SOTO

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de signer un bail emphytéotique avec Hérault Habitat pour les parcelles AB 66 – AB 68 – AB 70 et AB 71 sises au 36, 38 et 40 Grand'rue dans le cadre de la réhabilitation de ces trois immeubles.

Le présent bail est consenti pour une durée de 41 ans, moyennant une redevance annuelle fixée à un euro symbolique.

Le preneur s'oblige à aménager ou faire aménager 6 logements collectifs locatifs.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

Dossiers de demande de subvention (DDS)

11. CD 34 au titre du Programme Patrimoine – Voirie pour l'année 2018 – rapporteur : Jean-François SOTO

Dans le cadre du Budget Primitif 2018, Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les travaux

- Patrimoine
 - Accessibilité 45 000 €
 - Etanchéité bâtiment 15 000 €

- Voiries et réseaux pluvial 205 000 €

- Mobilier urbain 18 000 €

- Skate park et jeux d'enfants 43 500 €

qui seraient susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du programme Patrimoine-Voirie 2018.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

pour que Monsieur le Maire sollicite une subvention la plus élevée possible au titre du programme Patrimoine-Voirie (FAIC) 2018.

12. Aménagement d'un carrefour – Route de Lodève – rapporteur : Olivier SERVEL

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, présente aux membres de l'assemblée le projet d'aménagement de l'entrée EST de la ville porté avec la communauté de communes Vallée de l'Hérault et le Conseil Départemental.

En effet, la commune et la CCVH ont sollicité le Conseil Départemental pour réaliser la réfection de la chaussée en entrée d'agglomération (RD 619 PR18+800 à 19+250)

Parallèlement à cette intervention, la CCVH souhaite aménager et sécuriser l'accès à la zone commerciale COSMO. Cette opération comprend la mise en œuvre de feux tricolores pour gérer les flux, l'éclairage public et le raccordement des réseaux existants.

Comme l'y autorise l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, le Département, la CCVH et la commune envisagent la création d'un groupement de commandes publiques en raison du caractère connexe des travaux, dans le but d'assurer une meilleure coordination des travaux, de simplifier les procédures et optimiser les coûts et les conditions de réalisation des travaux. Dans ce cadre, le Département serait désigné comme coordonnateur du groupement de commandes et agirait au nom de la commune et de la CCVH. Il serait chargé de préparer, d'engager les procédures de passation du marché, de signer le marché et de s'assurer de sa bonne exécution et la CAO du Département serait reconnue compétente en l'espèce.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500.000 € HT soit 600.000 € TTC réparti comme suit :

- Conseil départemental : 200.000 € HT – 240.000 € TTC
- Commune de Gignac : 100.000 € HT – 120.000 € TTC
- CCVH : 200.000 € HT – 240.000 € TTC.

La commune accepte de prendre en charge l'entretien des dépendances de la chaussée une fois aménagées, ainsi que la responsabilité de tous les dommages.

En conséquence, il convient :

- d'approuver le programme de l'opération d'aménagement de la RD 619 (PR18+800 à 19+250)
- de décider de la création du groupement de commandes avec le Conseil Départemental et la CCVH (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015)
- de désigner, dans le cadre de ce groupement, le Département coordonnateur du groupement et la CAO du Département compétente en l'espèce
- d'autoriser le financement de cette opération comme mentionné ci-dessus
- d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes publiques entre le Département, la CCVH et la commune, ainsi que le projet de convention d'entretien entre le Département et la commune
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention pour sa participation financière auprès du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites-conventions ainsi que tout autre document relatif à cette affaire au nom de la commune.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

13. Aménagement de l'avenue Foch – rapporteur : Olivier SERVEL

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, présente aux membres de l'assemblée le projet d'aménagement de l'avenue Foch porté avec le Conseil Départemental.

En effet, la commune a sollicité le Conseil Départemental pour réaliser la réfection de la chaussée y compris les ralentisseurs et le traçage de toutes les lignes de signalisation (parkings, STOP, Zone bleue ...).

Comme l'y autorise l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, le Département et la commune envisagent la création d'un groupement de commandes publiques en raison du caractère connexe des travaux, dans le but d'assurer une meilleure coordination des travaux, de simplifier les procédures et optimiser les coûts et les conditions de réalisation des travaux. Dans ce cadre, le Département serait désigné comme coordonnateur du groupement de commandes et agirait au nom de la commune. Il serait chargé de préparer, d'engager les procédures de passation du marché, de signer le marché et de s'assurer de sa bonne exécution et la CAO du Département serait reconnue compétente en l'espèce.

Le montant prévisionnel des travaux à la charge de la commune est estimé à 16.000 € TTC.

En conséquence, il convient :

- d'approuver le programme des travaux
- de décider de la création du groupement de commandes avec le Conseil Départemental (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015)
- de désigner, dans le cadre de ce groupement, le Département coordonnateur du groupement et la CAO du Département compétente en l'espèce
- d'autoriser le financement de cette opération comme mentionné ci-dessus
- d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes publiques entre le Département et la commune, ainsi que le projet de convention d'entretien entre le Département et la commune
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention pour sa participation financière auprès du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites-conventions ainsi que tout autre document relatif à cette affaire au nom de la commune.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

14. Réhabilitation des vestiaires du stade de football synthétique et enceinte clôturée – rapporteur : Olivier SERVEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la mise en place du stade synthétique, il convient de réhabiliter les vestiaires sportifs et d'édifier une deuxième enceinte clôturée afin de permettre la tenue de matches de football en toute sécurité.

Le projet consiste en la réhabilitation des vestiaires actuels en respectant les normes sportives et de sécurité en vigueur (4 vestiaires en accessibilité conforme, espace sanitaires) et en la pose d'une deuxième clôture.

Le projet est estimé à 238 000 € HT – 285 600 € TTC et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès des collectivités et organismes susceptibles de nous aider.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

15. Réhabilitation du gymnase « le Rival » - rapporteur : Olivier SERVEL

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, présente aux membres de l'assemblée le projet de réhabilitation du gymnase « le Rival » en matière électrique et énergétique et mise en sécurité. Le gymnase est fréquenté par les élèves du Collège Lo Trentanel, les élèves des écoles élémentaires publiques et les associations sportives de la ville.

Le projet réalisé sur le fondement de deux diagnostics - diagnostic des installations électriques et sécurité et pré diagnostic énergétique réalisés en 2009 - consiste en :

1. <u>ELECTRICITE</u>	4 300 € HT
• Remise en conformité des tableaux, remplacement luminaires, lampes et travaux sur éclairage de sécurité	
2. <u>ECONOMIE D'ENERGIE</u>	208 790 € HT
• Remise en conformité ventilation, radiateurs	
• Production photovoltaïque	
• Remplacement chaudière gaz	
• Remplacement aérothermes électriques	
• Remplacement des baies vitrées	
3. <u>MISE EN SECURITE</u>	
• Remplacement des portes et portails avec fermeture automatisée	50 000 € HT
4. <u>HONORAIRES du MAITRE D'ŒUVRE</u>	32 010 € HT

Total	295 100 € HT
Réactualisation des prix	21 000 € HT
TOTAL	316 100 € HT

Pour mener à bien ce projet de réhabilitation du gymnase « le Rival » en matière électrique et énergétique, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, du SYDEL et tout autre organisme susceptible de nous aider.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

16. Construction de la halle des sports de Passide – Jean-François SOTO

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'ouverture en 2020 d'un lycée à Gignac, ce qui induit la création d'une halle des sports dédiée. Elle devra répondre aux besoins en termes pédagogiques de l'Education Nationale pour les 1 300 élèves qui fréquenteront le lycée.

Cette halle des sports doit également répondre à une ambition de Gignac en matière d'excellence sportive. Il serait opportun de ne pas réduire ce projet aux seuls besoins du lycée mais le programmer pour des homologations de niveau régional avec une salle dotée de gradins de 250 places.

Le principe est que la salle soit occupée pendant les temps scolaires par le lycée et durant les temps extra-scolaires par les associations sportives gignacoises.

Il convient de prévoir la conception du gymnase de type « C » Régional qui se fera en étroite collaboration avec l'Education Nationale, la direction des sports et de la jeunesse du Conseil Régional ainsi que la direction de l'éducation du Conseil Régional.

Les prescriptions minimales pour un lycée de ce type, accueillant au maximum 1 300 élèves sont :

- Une salle omnisport de 1 056m² / 7m de hauteur – espace polyvalent permettant la pratique de diverses activités sportives telles que le basket-ball, volley-ball, le hand-ball et le badminton.
- Une salle d'expression ou de combat de 361m² / 3,50 m de hauteur - salle destinée à l'enseignement de la gymnastique au sol et aux activités d'expression et de combat.
- Des vestiaires et douches
- Un espace pour le dépôt du matériel
- Des sanitaires
- Une salle des professeurs
- Une infirmerie
- Un local d'entretien
- Une tribune de 250 places

Le projet est estimé à ce jour à 4 250 000 € HT.

Il est porté par la commune de Gignac avec le soutien du Conseil Régional.

Il serait souhaitable que le Conseil départemental, dans le cadre du centre de formation et de mise en situation du SDIS qui sera situé à proximité, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, l'Etat et toute autre collectivité susceptible de nous soutenir s'associent au tour de table financier.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

17. Construction d'une plateforme de télétravail – rapporteur : Jean-François SOTO

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune occupe une position de carrefour au cœur de la vallée de l'Hérault. A l'intersection des autoroutes A750 et A75, il est à 20 mn de Montpellier et 35 de Béziers.

Vers Gignac convergent chaque jour des milliers de travailleurs, pour la plupart salariés, qui se dirigent vers l'Agglomération de Montpellier pour l'essentiel, mais aussi, bien que pour une moindre part, vers Béziers.

C'est également un lieu de passage obligé pour les travailleurs indépendants et certains salariés qui effectuent beaucoup de déplacements pour rejoindre le centre de la France depuis Montpellier et le sud-est de la France, et au-delà l'Ile de France par une autoroute gratuite et faiblement embouteillée.

Ces constats ont amené la commune et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault à envisager la création d'une plateforme de télétravail, un télécentre à Gignac.

Ce tiers lieu comme certains le nomment, est un intermédiaire entre le travail en entreprise ou en collectivités proprement dites et le travail à domicile. C'est un vrai espace de travail puisqu'il lui est totalement dédié

Le télécentre sera destiné aux travailleurs salariés, aux travailleurs et aux professionnels libéraux nomades.

Cet espace offrira des espaces de travail isolé dans un espace partagé, des bureaux individuels et un espace de convivialité.

Chaque poste de travail sera équipé de prises individuelles et d'une connexion internet.

Cet espace se situe en plein cœur de ville sur la Place de Verdun, dans l'ancien hôtel de ville, salle Gilbert Sénès, rénové partiellement par un chantier d'insertion.

L'intérêt de cette plateforme est multiple : pour la santé des salariés et leur bien-être, pour les entreprises qui voient leur taux d'absentéisme baisser, pour l'économie locale, pour l'environnement.

Après des travaux à l'intérieur du bâtiment, les mêmes services seront proposés sur deux niveaux dont l'un totalement accessible.

Les objectifs de ce projet sont de participer au rayonnement de Gignac, être un élément structurant porteur de la redynamisation du centre-ville, conforter l'attractivité du centre-ville en apportant une nouvelle clientèle, concourir à réduire les déplacements domicile - travail en valorisant la position de carrefour, favoriser un développement touristique de qualité et conforter la position de porte d'entrée des grands sites.

Le projet est estimé à ce jour à 125.940 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles aux collectivités et organismes susceptibles de nous aider.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

Levée de la séance à 20h10